



Commission Locale de l'Eau De la Canche

**Création d'un guide technique pour la transcription des objectifs du SAGE
de la Canche dans les documents d'urbanisme**

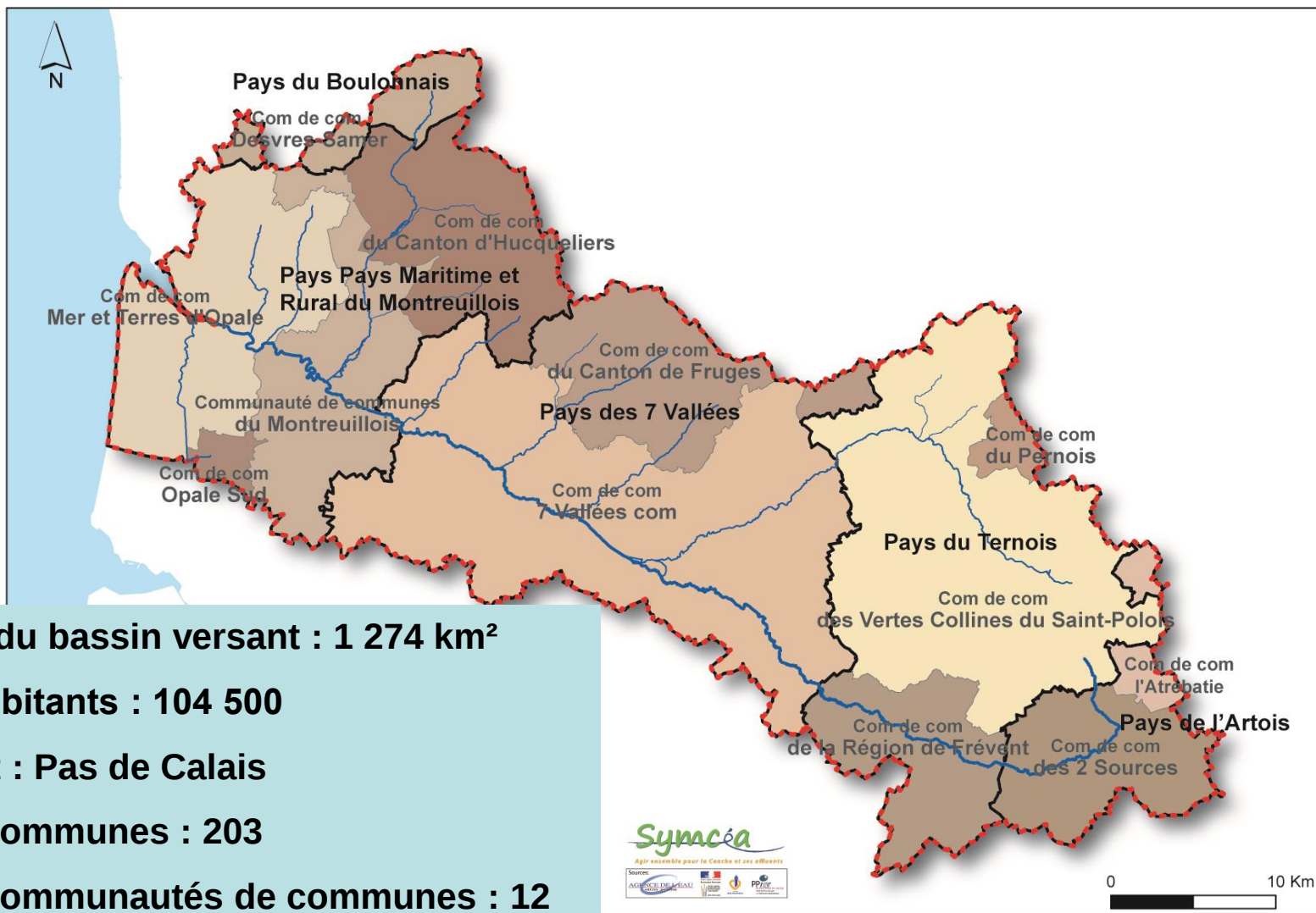
24 avril 2014



Ordre du jour :

- Rappel des principaux enjeux du SAGE de la Canche;
- SDAGE, SAGE et documents d'urbanisme; évolutions réglementaires en cours;
- Retours d'expérience du SAGE Boulonnais;
- Proposition d'une méthodologie du travail et discussion avec les participants.

Présentation générale du bassin versant de la Canche



- Superficie du bassin versant : 1 274 km²
- Nombre d'habitants : 104 500
- Département : Pas de Calais
- Nombre de communes : 203
- Nombre de communautés de communes : 12
- 3 Pays
- Un SAGE approuvé le 3 octobre 2011



M. Roger PRUVOST

Assemblée de la
CLE (arrêté du 26
juin 2013)

Commission
Permanente

Commission
Qualité

M. Jean-Claude DUPUIS

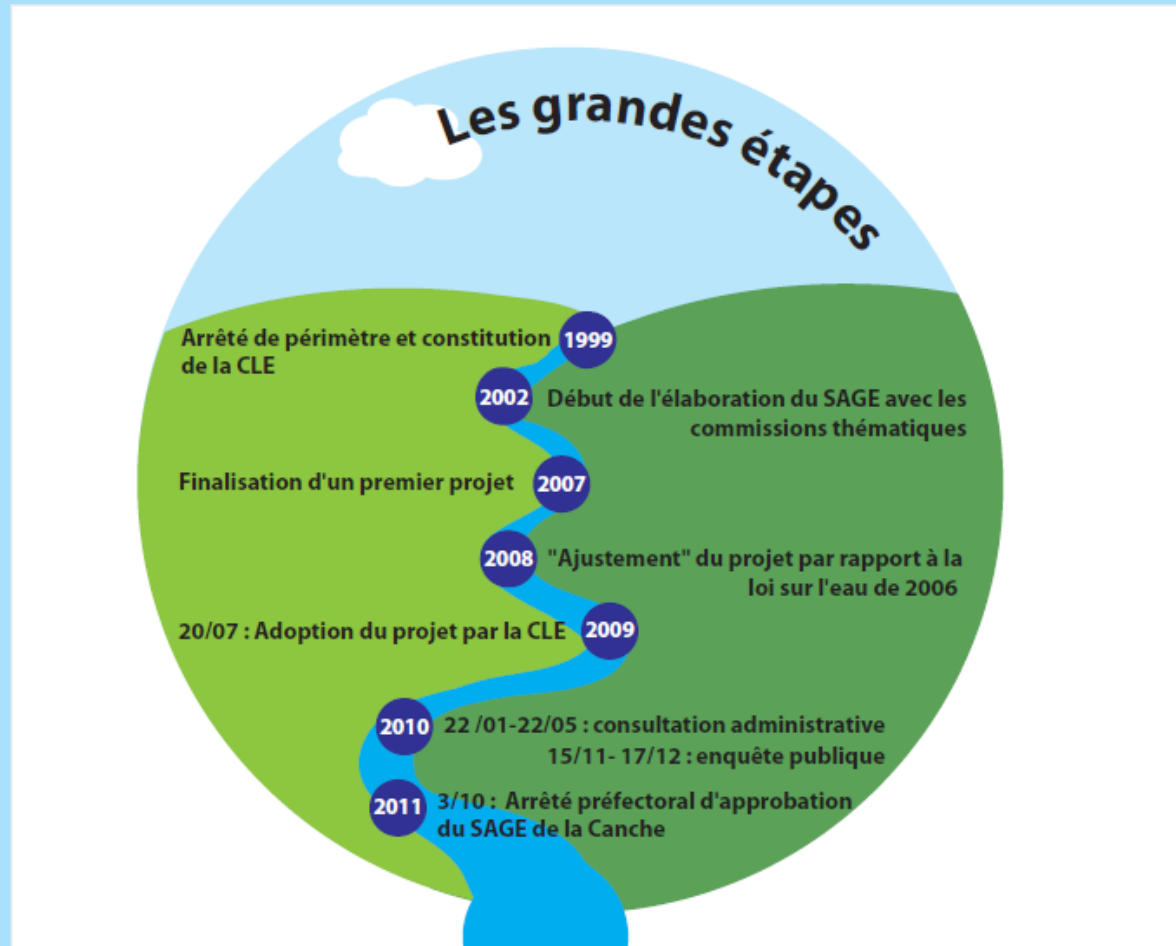
Commission
Milieux
Aquatiques

M. Bruno ROUSSEL

Commission
Inondations

M. Jean-Charles BRUYELLE

Les grandes étapes : Les temps « forts » du SAGE



Arrêté complémentaire relatif à l'inventaire des zones humides (Cucq, Merlimont, Brimeux, Beaurainville et Le Touquet) : Conclusions et propositions de la CLE selon la délibération du 28 juin 2013 transmises au Préfet de Département (juillet 2013)



Les enjeux du bassin versant de la Canche

Au travers du SAGE de la Canche, les membres de la Commission Locale de l'Eau ont identifiés 4 enjeux majeurs reportés au PAGD et au règlement :

- Sauvegarder et protéger la ressource eau au souterraine
- Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques
- Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains
- Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

Le SAGE se décline autour de l'objectif stratégique d'atteinte du bon état des eaux et des milieux en 2015.



Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine



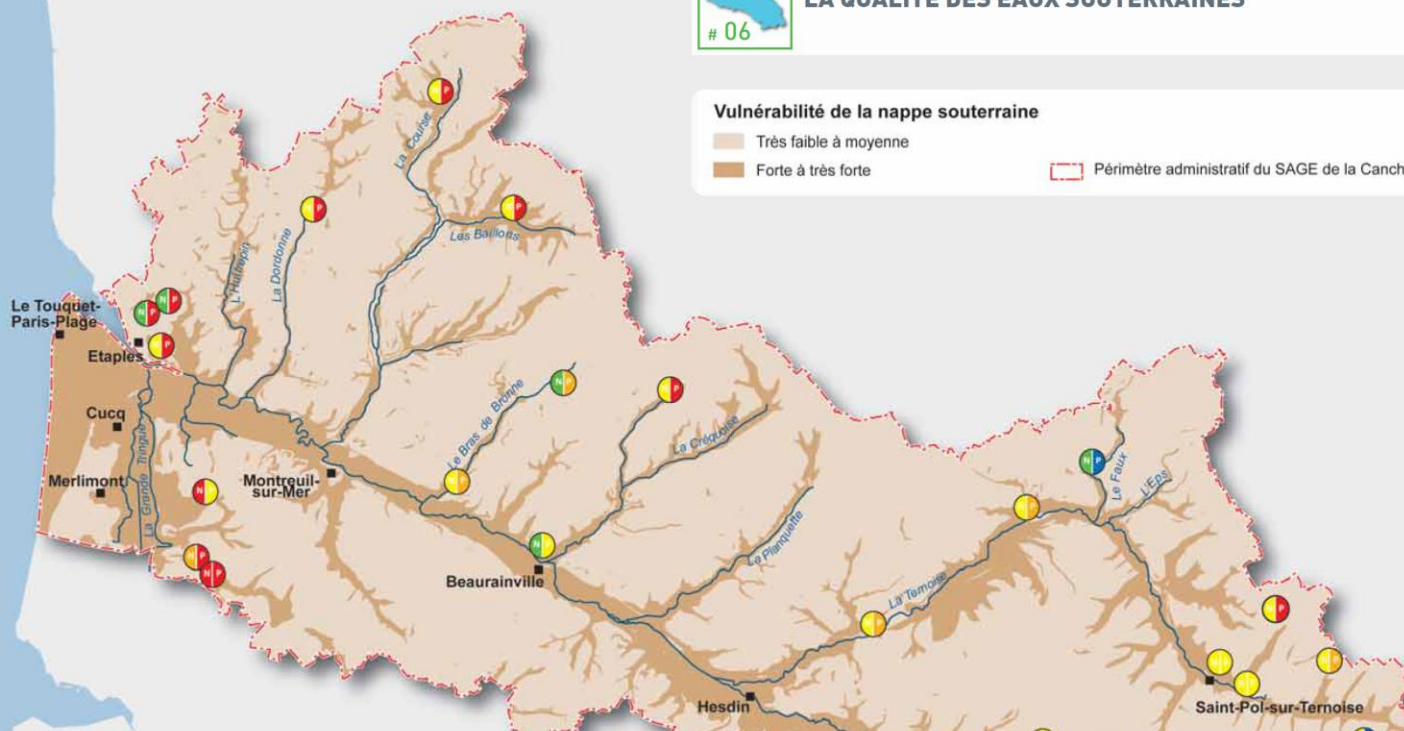
LA QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Vulnérabilité de la nappe souterraine

Très faible à moyenne

Forte à très forte

Périmètre administratif du SAGE de la Canche



Atlas du SAGE de la Canche - Juillet 2011 - Reproduction interdite

Objectifs :

- Connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines;
- Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable;
- Recenser et protéger les sites potentiels pour la production d'eau potable;
- Sensibiliser les populations aux économies d'eau.

Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine

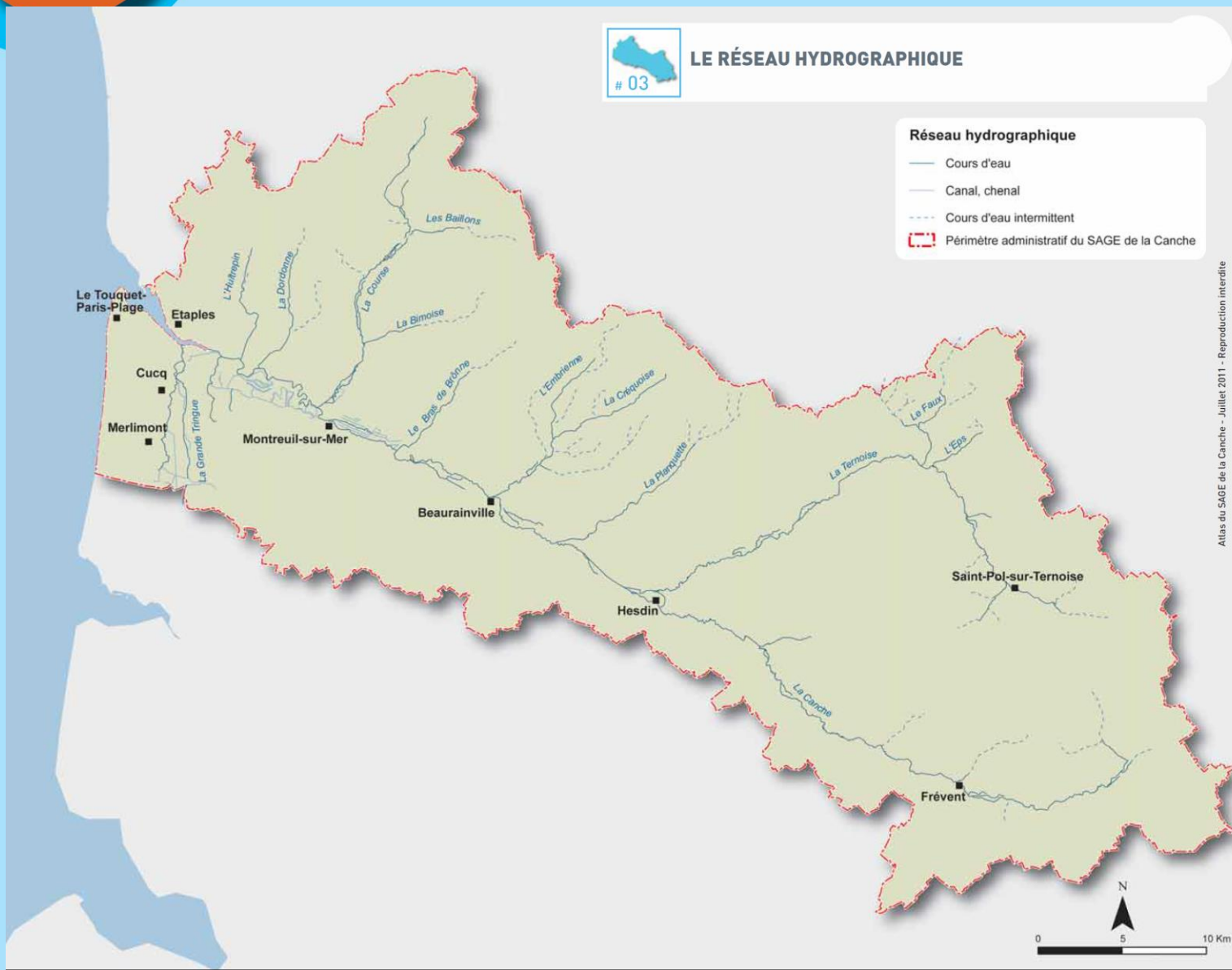
Les indicateurs du tableau de bord 2012-2013

Tableau de synthèse

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
1 - Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1.1 Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses.	1.1.a - Etat qualitatif des eaux souterraines	Etat	Agence de l'Eau	Annuelle	=
		1.1.b - Captages prioritaires (grenelles, ...), Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Zone Enjeu Eau (ZEEP), Périmètre de protection du captage (PPC)	Réponse	Agence de l'Eau	Annuelle	=
	Améliorer l'exploitation et la distribution de l'eau potable	1.2.a - Taux de rendement eau potable	Pression	CLE	Annuelle	↗

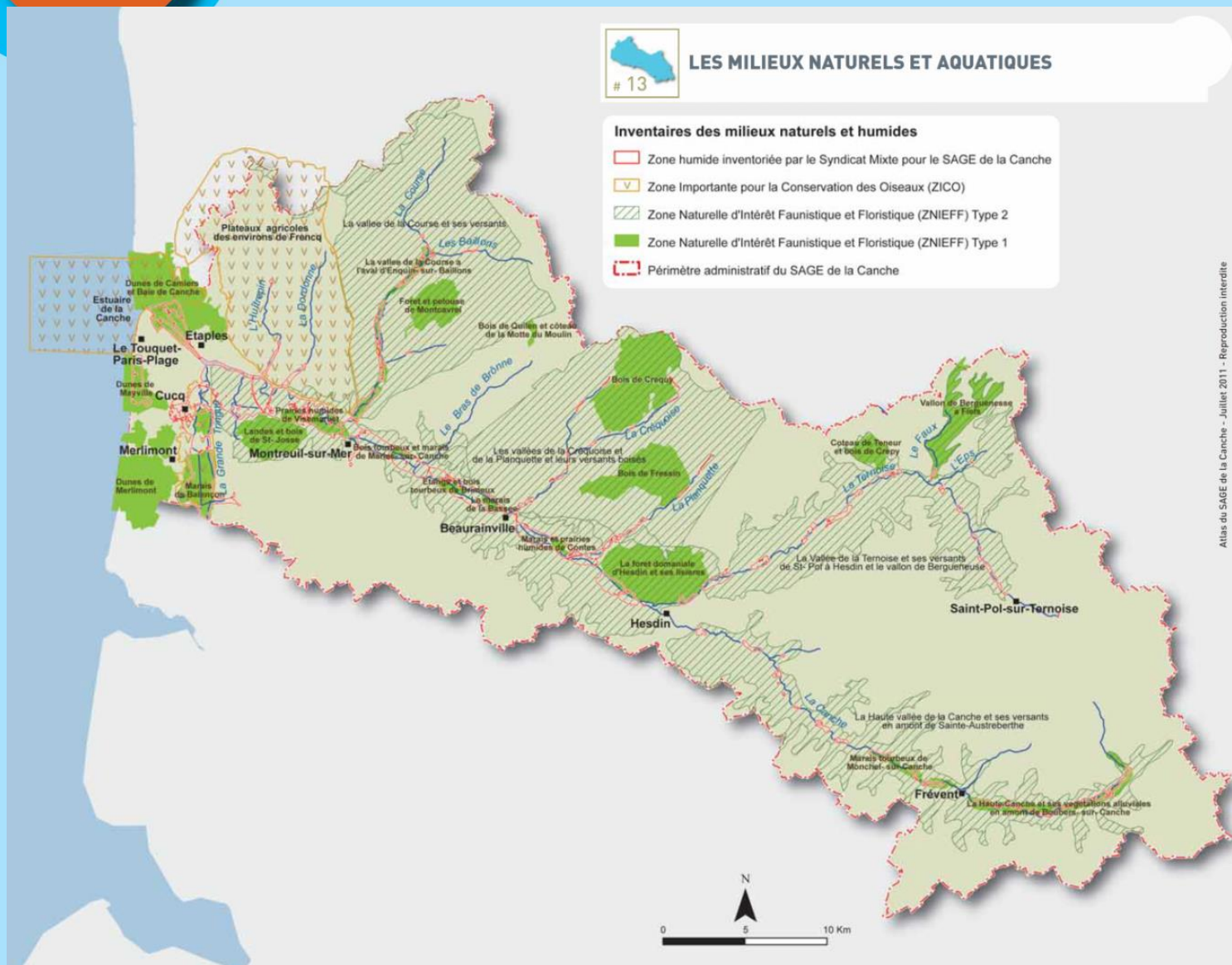
Agir ensemble pour l'eau

Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques



Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Agir ensemble pour l'eau



Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques



Objectifs :

- Améliorer globalement la qualité des eaux superficielles par la maîtrise des pollutions (domestiques, agricoles, industrielle,...);
- Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés dans le respect des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères essentielles;
- Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles;
- Préserver et reconquérir les zones humides.

Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Les indicateurs du tableau de bord 2012-2013

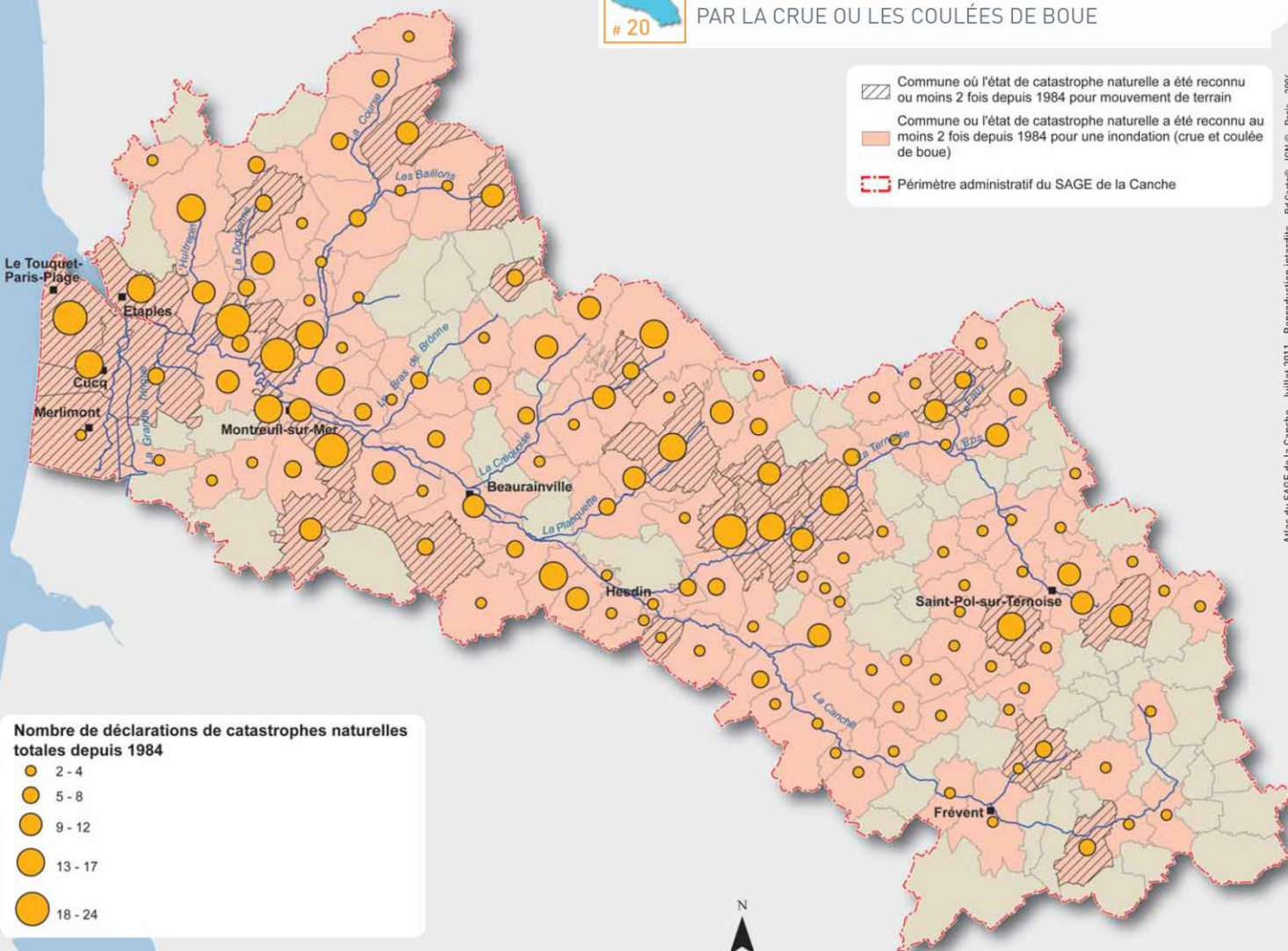
Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
2 - Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	Maîtriser la pollution d'origine domestique et agricole	2.1.a - Taux de desserte de l'assainissement collectif (AC) par Organisme Compétent (OC)	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.b - Taux de contrôle AC par OC	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.c - Taux de conformité AC par OC	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.d - Pourcentage de traitement du phosphore et de l'azote réalisé par OC	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.e - Taux de contrôle Assainissement Non Collectif (ANC) par OC	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.f - Taux de conformité ANC par OC	Pression	CLE	Annuelle	=
	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés	2.2.a Linéaire sous compétence «Entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents» par le Symcéa	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
		2.2.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
	Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles	2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés/nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés	Etat	Symcéa	Annuelle	↗
	Préserver et reconquérir les zones humides	2.4.a - Zones humides inventoriée par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	Etat	CLE	Annuelle	↗

Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains



LE RISQUE INONDATION PAR LA CRUE OU LES COULÉES DE BOUE

- Commune où l'état de catastrophe naturelle a été reconnu ou moins 2 fois depuis 1984 pour mouvement de terrain
- Commune où l'état de catastrophe naturelle a été reconnu au moins 2 fois depuis 1984 pour une inondation (crue et coulée de boue)
- Périmètre administratif du SAGE de la Canche



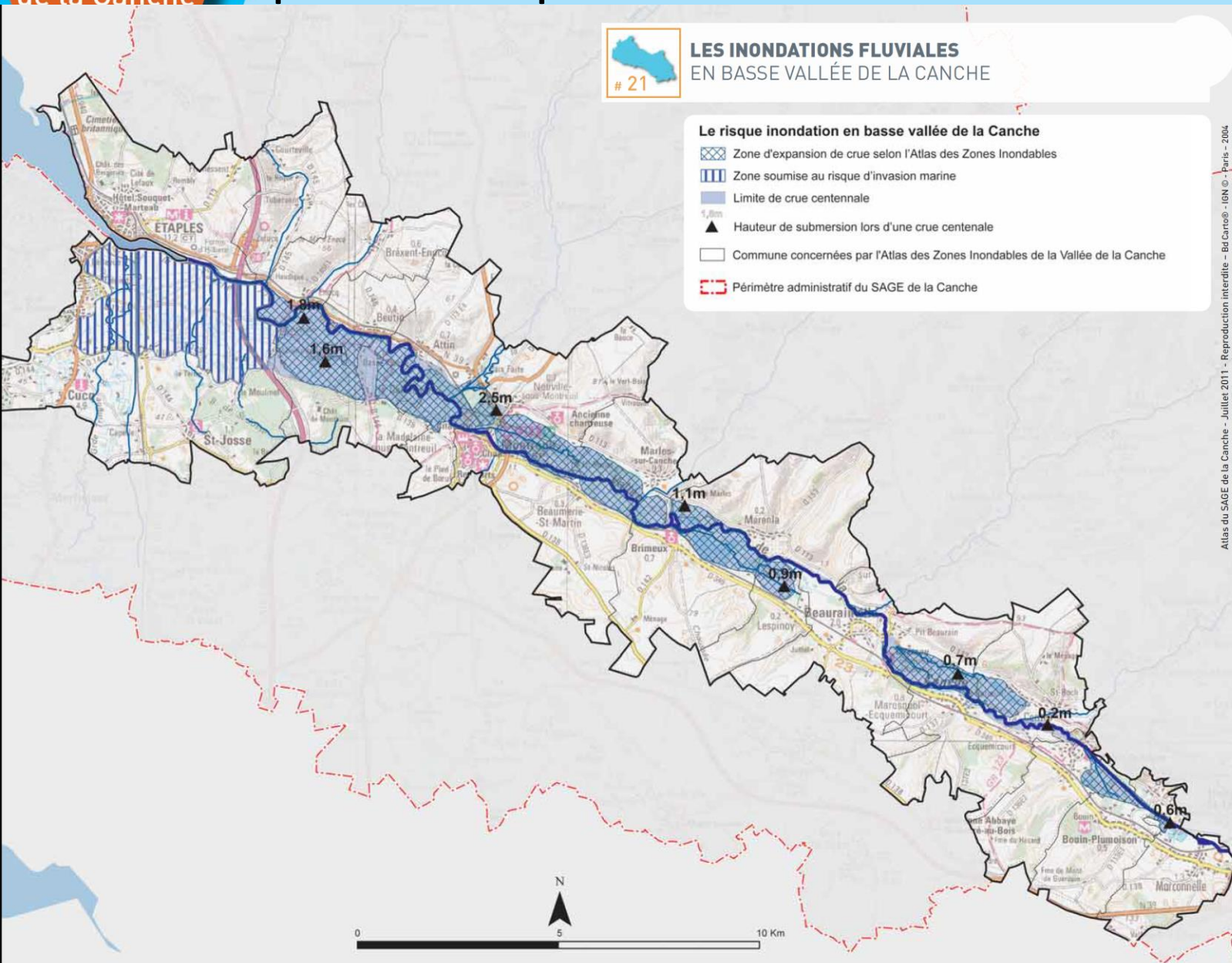
Nombre de déclarations de catastrophes naturelles totales depuis 1984

- 2 - 4
- 5 - 8
- 9 - 12
- 13 - 17
- 18 - 24



Atlas du SAGE de la Canche - Juillet 2011 - Reproduction interdite - Bd Caron® - IGN © - Paris - 2004

Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains



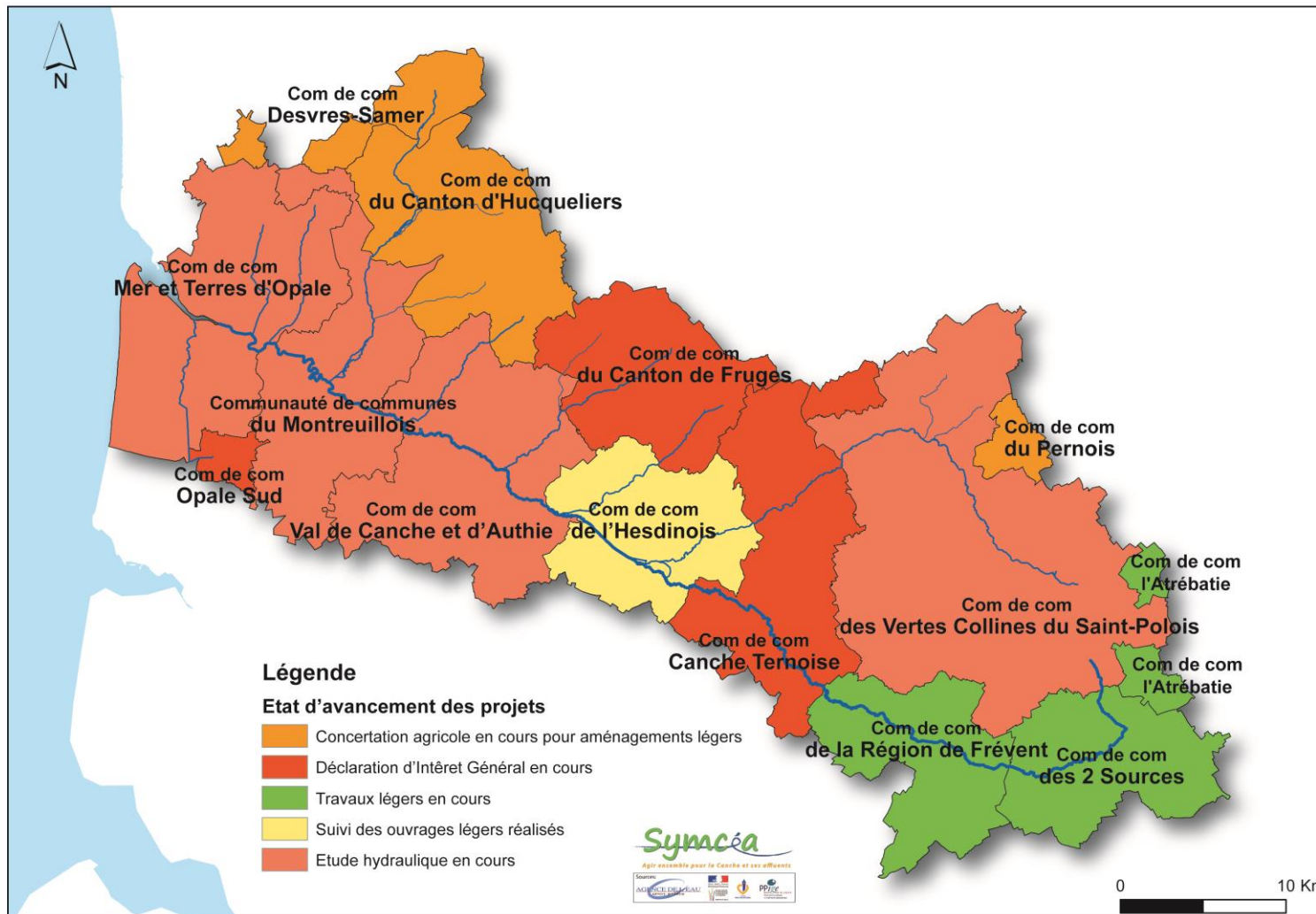
Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains



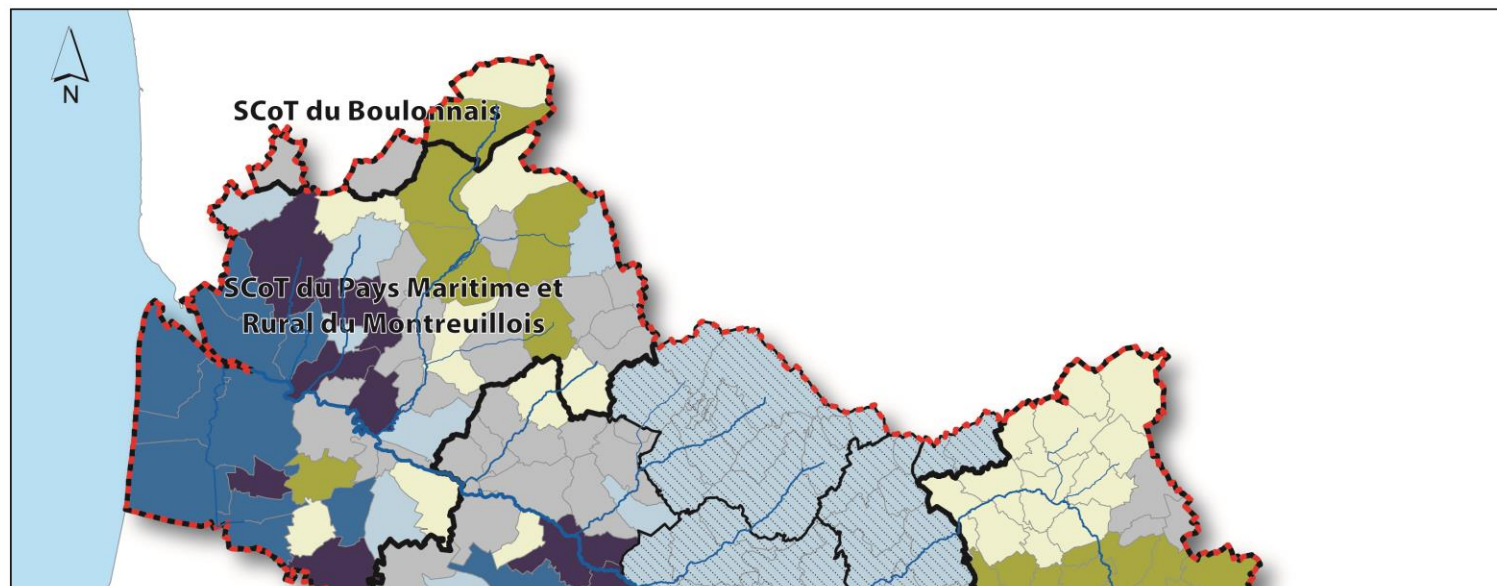
LA PRÉVENTION RÉGLEMENTAIRE DES INONDATIONS EN BASSE VALLÉE DE LA CANCHE



Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains



Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains



Objectifs :

- Maîtriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses
- Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables

km

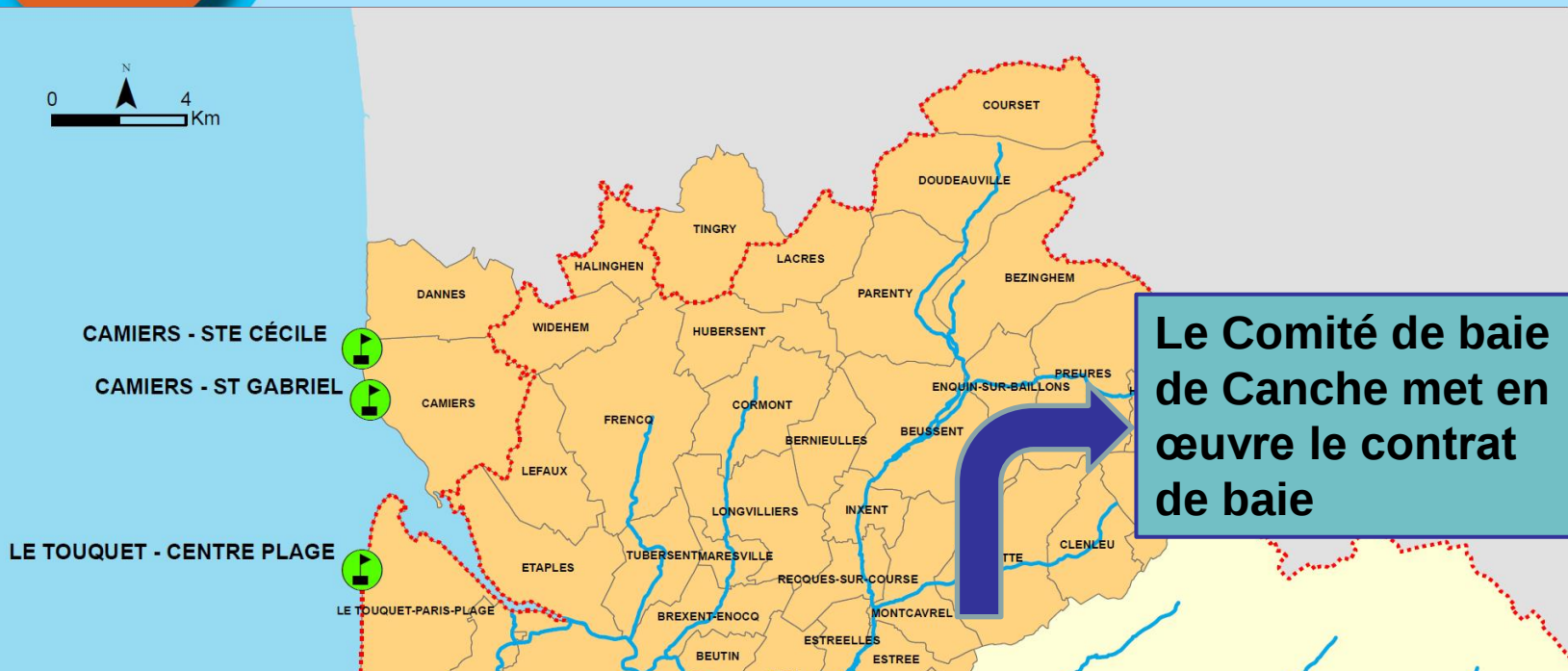


Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains

Les indicateurs du tableau de bord 2012-2013

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
3 - Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains	Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables	3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	Etat	Prim.net	Annuelle	
		3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	Etat	Datar	Annuelle	
	Maitriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses	3.2.a - Linéaire des ouvrages et lourds et état d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communauté de communes	Etat/Réponse	Symcéa Chambre Régionale d'Agriculture	Annuelle	

Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale



Le Comité de baie de Canche met en œuvre le contrat de baie

Objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'estuaire et du littoral
- Garantir la bonne qualité des eaux littorales notamment au niveau bactériologique (eaux de baignade et eaux conchylicoles) et traiter les pollutions ponctuelles;
- Mettre en place une gestion concertée des zones littorales, estuaire et bas-champs

Opposabilité du SAGE aux collectivités

(PAGD)

Le Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable de la
ressource

108 dispositions

Compatibilité

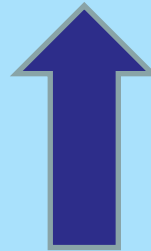
Décisions
administratives
dans le domaine de
l'eau

Les documents d'urbanisme (cartes communales, plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriaux) doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans un délai de 3 ans (art.L.122-1,L,123-1 et L.124-2 du Code de l'Urbanisme)

Opposabilité du SAGE aux collectivités

Le règlement

Le Plan d'Aménagement et de
Gestion Durable de la
ressource



Conformité

Les projets présentés par les personnes publiques ou privées pour les installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à la nomenclature « Loi sur l'Eau » (art. L.214-2 du Code de l'Environnement)

Les dispositions du SAGE intéressant l'urbanisme

Maîtrise et prévention des risques:

- Disposition 91: Les collectivités territoriales et leurs groupements préservent les zones naturelles d'expansion de crue et les zones humides de l'implantation non autorisée ou de la sédentarisation d'habitats légers de loisirs (y compris le stationnement isolé de caravanes), excepté dans les aires et les campings officiellement autorisés, et font appliquer l'obligation de retrait des caravanes stationnées dans la zone d'expansion des crues (définie au PPRI) dans la période de novembre à avril. Ils font appliquer les prescriptions réglementaires relatives à l'assainissement non collectif.

Protection de la ressource en eau souterraine:

- Disposition 27: Dans le cadre des nouveaux projets de voirie, l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements s'assurent de la compatibilité des projets avec les enjeux liés à la protection des eaux souterraines et prévoient un traitement préalable des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel ou avant infiltration dans les sols.

Reconquête des eaux superficielles et des milieux aquatiques:

- Disposition 79: Les collectivités territoriales et leurs groupements sont incités à renforcer les actions en faveur de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols responsables de l'envasement et de la dégradation des zones humides.



Création d'un guide technique pour la transcription des objectifs du SAGE de la Canche dans les documents d'urbanisme

Les grands objectifs :

- **Proposer un outil « opérationnel » aux collectivités lors de l'élaboration de leurs documents;**
- **Proposer un outil directement utilisable par les bureaux d'études (et donc hors de leur prestation);**
- **S'assurer au mieux de la compatibilité avant avis des services de l'Etat (et avis de la CLE);**
- **Profiter de tous les retours d'expérience pouvant être transmis par les représentants des EPCI et établir au mieux la passerelle avec le SAGE et ses objectifs.**



Création d'un guide technique pour la transcription des objectifs du SAGE de la Canche dans les documents d'urbanisme

Les pistes de réflexion pour l'élaboration et proposition :

- **Créer un groupe de travail constitué de représentants des EPCI (services) de la DDTM et de la CLE : 3 à 4 réunions échelonnées de mai à septembre pour élaborer le guide**
- **Présentation pour validation en séance plénière de la CLE fin 2014**